

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL147

présenté par
M. Coronado et M. Molac

ARTICLE 15

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce n'est pas à l'OFII de s'assurer de la présence dans les lieux des demandeurs d'asile. Cela ne correspond pas à ses compétences. C'est pour cela que cet amendement propose de supprimer cet alinéa.